



Municipalité de Casselman
Comité de dérogation mineure
Procès-Verbal

Date: le 24 septembre 2019
Heure: 12 h 00
Membres Présents Marcel Cléroux
Mario Laplante
René Laflèche
Suzanne Charette
Fonctionnaires Sebastien Dion
Sylvain Boudreault, Urbaniste

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

DM 2019-008

Proposé par Suzanne Charette

Appuyé par Mario Laplante

Qu'il soit résolu que René Laflèche soit nommé Président d'assemblée pour toutes les réunions du comité de dérogation du présent terme du Conseil.

Adoptée

DM 2019-009

Proposé par Marcel Cléroux

Appuyé par Mario Laplante

Qu'il soit résolu que la présente assemblée du comité de dérogation mineure soit ouverte à 12 h afin de discuter de la demande soumise.

Adoptée

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DM 2019-010

Proposé par Suzanne Charette

Appuyé par Mario Laplante

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté sans modifications.

Adoptée

5. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

5.1 **Réunion tenue le 12 avril 2019**

DM 2019-011

Proposé par Suzanne Charette

Appuyé par Marcel Cléroux

Qu'il soit résolu que le procès-verbal de l'assemblée suivante soit adopté tel que présenté :

Réunion tenue le : 12 avril 2019

Adoptée

6. **BUT DE L'ASSEMBLÉE - AUDIENCE PUBLIQUE**

Aucun membres du public dans l'audience.

6.1 **Demande de dérogation mineure filière A-03-2019 - Mario & Louise Lalonde - 2 Gagné Crescent (Lot 4 du plan 51M-329)**

DM 2019-012

Proposé par Marcel Cléroux

Appuyé par Suzanne Charette

Qu'il soit résolu que la demande de dérogation mineure, dossier A-003-2019, soumise par M. Mario et Mme. Louise Lalonde, affectant le terrain arborant l'adresse civique, 2 Gagné Cres et portant la description légale; Lot 4 du plan 51 M, dans la Municipalité de Casselman visant à permettre la réduction de la marge de recul minimum de lot extérieur de 6 mètres à 2 mètres à l'intérieur de la zone R1-2 afin de permettre la construction d'une piscine creusée sur le terrain affecté soit approuvée.

Adoptée

7. **AJOURNEMENT**

DM 2019-013

Proposé par Mario Laplante

Appuyé par Marcel Cléroux

Qu'il soit résolu que la présente assemblée du comité de dérogation mineure soit ajournée à 12 h 08.

Adoptée

—

René Lafèche, Président d'assemblée

—

Sébastien Dion, Secrétaire-trésorier